

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

*Direction de l'eau et de la biodiversité*

**Arrêté du 30 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination  
au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins**

NOR : DEVL1326660A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 30 octobre 2013, au *b* du 2<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins, les mots : « M. Richard Anthoine » sont remplacés par les mots : « M. Jean-Marie Barral », les mots : « M. Paul Davin, maire de Bénévent-et-Charbillac » sont remplacés par les mots : « M. Charles Paravisni, maire de Buissard » et les mots : « M. Daniel Arnaud, maire de Saint-Julien-en-Champsaur » sont remplacés par les mots : « M. Gerald Martinez, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes » ; au *c* du 2<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins, les mots : « M. Alain Luc, maire d'Oris-en-Rattier » sont remplacés par les mots : « M. Jean-Remy Ougier, maire de Besse-en-Oisans » et les mots : « M. Jean-Pierre Todeschini, vice-président de la communauté de communes du Valbonnais, adjoint au maire de Lavaldens » sont remplacés par les mots : « M. Jean-Marie Perreau, vice-président de la communauté de communes de l'Oisans, maire de Villard-Reymond ».